

**ANNEXE 1****THÈME DE LA JOURNÉE MONDIALE DE LA MER  
POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2026-2027**

*"Des politiques à la pratique : promouvoir l'excellence maritime"*

**Note d'information****INTRODUCTION**

Depuis plus de soixante-dix ans, l'Organisation maritime internationale (OMI) élabore un cadre complet de règles maritimes mondiales – conventions, codes, recueils de règles, directives et recommandations – touchant à la sécurité, à la sûreté, à la protection de l'environnement et à la facilitation. Pour tirer pleinement profit de ce cadre, les instruments de l'OMI doivent être largement ratifiés, mis en œuvre de façon efficace et harmonisée, et respectés.

À plusieurs reprises, le Programme d'audit des États Membres de l'OMI a mis au jour des défaillances dans la législation et dans le contrôle du respect des règles au niveau national. Cette lacune courante nuit à l'efficacité de la réglementation et augmente le risque de cas de règles non respectées et de navires inférieurs aux normes. Dans ce contexte, le thème de la Journée mondiale de la mer de l'OMI pour 2026-2027 – "Des politiques à la pratique : promouvoir l'excellence maritime" – est aussi opportun qu'urgent. Il attire l'attention du monde entier sur la nécessité de traduire les politiques adoptées en mesures concrètes et en résultats quantifiables, notamment grâce au développement des capacités et à la coopération technique.

Il est désormais prévu que le thème de la Journée mondiale de la mer sera fixé pour une période biennale (2026-2027) afin que les États Membres et les autres parties prenantes disposent de plus de temps pour planifier, promouvoir et aligner leurs activités sur ce thème, entraînant ainsi une participation accrue et un retentissement plus fort.

Le thème véhicule trois grands messages :

- **Des politiques à la pratique** : veiller à ce que les règles convenues à l'échelle mondiale soient mises en œuvre par des lois nationales, par une application efficace et par une intégration dans la réalité des opérations quotidiennes dans l'ensemble du secteur maritime.
- **Promouvoir** : proposer des activités de renforcement des capacités et de coopération technique, des formations et un échange de connaissances adaptés aux besoins, pour favoriser la mise en œuvre.
- **Excellence maritime** : faire en sorte que les transports maritimes soient invariablement sûrs, sans danger, efficaces et respectueux de l'environnement, exploiter les navires dans le respect des normes internationales les plus élevées et sans cesse les améliorer.

Le thème reflète l'importance accordée par l'OMI au renforcement de la capacité des États Membres à mettre en œuvre les politiques, et souligne le rôle de l'assistance technique pour accroître la confiance dans les règles mondiales convenues au sein de l'Organisation.

En 2014, l'OMI avait adopté le thème "Conventions de l'OMI : application efficace" pour la Journée mondiale de la mer. Plus de dix ans après, il est à la fois opportun et urgent de remettre l'accent sur la mise en œuvre efficace des règles.

## **CONCORDANCE AVEC LE PLAN STRATÉGIQUE DE L'OMI ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le thème proposé pour la Journée mondiale de la mer concourt directement à l'exécution du Plan stratégique de l'OMI (2024-2029), plus précisément, il appuie l'orientation stratégique 1, "Assurer l'application des instruments de l'OMI grâce au développement des capacités", et renforce les priorités transversales, notamment le facteur humain (formation et compétences), l'innovation (nouvelles techniques et transition numérique) et les partenariats (collaboration interinstitutionnelle, régionale et sectorielle).

En outre, les activités menées sur ce thème sont étroitement liées aux objectifs de développement durable (ODD) suivants, comme indiqué ci-après :

- ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructure) : stimuler l'innovation et la résilience de l'infrastructure maritime grâce au renforcement des capacités.
- ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) : rendre possible la mise en œuvre de mesures visant à lutter contre les changements climatiques (par exemple les initiatives de l'OMI visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre).
- ODD 14 (Vie aquatique) : faciliter le contrôle de l'application des instruments relatifs à la protection du milieu marin.
- ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs) : mettre l'accent sur la coopération internationale et sur le développement des capacités à l'échelle mondiale pour un respect uniforme des règles.

## **DES POLITIQUES À LA PRATIQUE : LES GRANDS AXES POUR 2026-2027**

### **1. Mise en œuvre, capacités et coopération technique**

L'application uniforme des instruments de l'OMI dépend de la capacité à les mettre en œuvre dans la pratique aux niveaux national et local. Le thème de la Journée mondiale de la mer encourage les initiatives visant à :

- fournir une assistance technique ciblée pour rédiger et/ou actualiser la législation nationale, établir des cadres administratifs et renforcer l'application des règles;
- proposer des programmes de formation destinés au personnel des administrations et des ports ainsi qu'aux gens de mer, avec le soutien de centres régionaux et de partenariats; et
- permettre l'apprentissage entre pairs et l'échange de connaissances, en tirant parti des projets de l'OMI et des réseaux internationaux.

## **2. Du point de vue des PEID/PMA**

Les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays les moins avancés (PMA) rencontrent des difficultés qui leur sont propres dans la mise en œuvre efficace des instruments de l'OMI, entre autres l'isolement géographique, des capacités institutionnelles limitées, la vulnérabilité aux incidences des changements climatiques, la forte dépendance aux transports maritimes et des ressources budgétaires limitées.

Le thème de la Journée mondiale de la mer pour 2026-2027 souligne l'importance de veiller à ce qu'aucun État Membre ne soit laissé pour compte dans le passage des politiques à la pratique. Au cours de la période biennale, une des grandes priorités sera donc d'apporter un soutien adapté aux PEID et aux PMA, qui prendra notamment les formes suivantes : assistance sur le plan législatif, formation et perfectionnement professionnel, aide en matière de transition numérique et de guichets uniques maritimes, préparation à la décarbonation, appui à la résilience des ports, aux cadres de sécurité et de sûreté, et aux mesures de protection du milieu marin.

Pendant la période en question, ces travaux seront aussi une occasion stratégique de présenter les exemples de passage "des politiques à la pratique" dans le contexte des PEID/PMA. Il importera de mettre en avant les efforts et les résultats positifs des États Membres, avec le soutien de l'OMI, de sorte à :

- lancer une dynamique nationale et régionale s'agissant des politiques et des pratiques;
- fournir une plateforme commune permettant aux responsables politiques de formuler leurs priorités et d'annoncer des initiatives à l'échelle nationale et régionale;
- faciliter les engagements des donateurs et donatrices, les nouveaux partenariats et les financements à long terme aux fins de la mise en œuvre; et
- accroître le niveau de confiance et montrer comment les PEID/PMA appliquent les cadres de l'OMI en apportant des améliorations concrètes et opérationnelles.

## **3. La sécurité avant tout grâce à l'innovation**

Des règles en fonction d'objectifs pouvant être adaptées sans danger aux changements techniques rapides s'imposent dans les domaines des nouveaux combustibles, de la transition numérique et de l'automatisation. Faisant fond sur les travaux récents, tels que le recueil de règles de sécurité non obligatoires applicables aux navires de surface autonomes (recueil MASS), qui a abouti à l'élaboration d'un recueil de règles obligatoires, les cadres de sécurité pour les combustibles de substitution et les orientations en matière de cybersécurité, les efforts qui seront déployés dans le cadre du thème de la Journée mondiale de la mer permettront de traduire les normes en pratiques, notamment en matière de formation, de surveillance et de gestion des risques. Une révision approfondie de la Convention STCW permettra d'améliorer davantage les normes de sécurité et de garantir que les gens de mer disposent de la formation, des aptitudes et des compétences nécessaires pour adopter efficacement les nouvelles techniques dans leurs opérations quotidiennes à bord.

#### **4. Préparation du terrain réglementaire en vue de la décarbonation**

Après l'adoption de la Stratégie de l'OMI de 2023 concernant la réduction des émissions de GES provenant des navires, les travaux sont désormais axés sur la mise en œuvre de cette dernière, sur les mesures qui figurent dans l'Annexe VI de MARPOL et sur l'élaboration du prochain train de mesures de l'OMI visant à réduire les émissions de GES. Ils portent entre autres sur la mise en place d'un cadre clair relatif à l'analyse de l'intensité des émissions de GES sur le cycle de vie (cadre relatif à l'ACV) des combustibles de substitution, et sur l'élaboration d'un cadre réglementaire pour l'utilisation de systèmes de captage et de stockage du carbone (CSC) à bord et d'un système de comptes rendus robuste (système de collecte de données de l'OMI) permettant d'enregistrer la consommation annuelle de combustible des navires, le tout en conciliant des objectifs climatiques ambitieux et la sécurité, la faisabilité opérationnelle et la cohérence réglementaire. Une importance particulière est accordée à l'élaboration de cadres neutres vis-à-vis des combustibles et des techniques, à l'apprentissage itératif et à une meilleure coordination entre les comités (MEPC/MSC/Comité juridique).

#### **5. Renforcement des mesures contre l'immatriculation frauduleuse de navires et la fraude maritime**

Face à l'augmentation du nombre de registres frauduleux et des cas d'immatriculation frauduleuse, situation qui touche souvent davantage les pays les moins avancés, il est devenu primordial de renforcer le cadre mondial régissant l'immatriculation des navires. Il est essentiel de disposer de solides processus pour procéder aux vérifications requises, de combler les lacunes réglementaires et techniques et de promouvoir la transparence dans l'utilisation du système de numéros OMI d'identification des navires, afin de préserver l'intégrité des responsabilités des États du pavillon. Grâce à l'amélioration de l'échange des données, à l'utilisation d'outils de vérification numériques et à un renforcement des capacités ciblé, les administrations seront mieux à même de détecter les pratiques illicites et d'empêcher l'utilisation abusive de pavillons nationaux. L'élaboration de principes communs et d'orientations pratiques contribuera à assurer la cohérence des normes suivies dans les registres, à réduire les possibilités d'actes illicites et à renforcer la sécurité, la sûreté et la protection de l'environnement dans l'ensemble du secteur maritime.

#### **6. Améliorations fondées sur les conclusions d'audits (Programme d'audit des États Membres de l'OMI)**

Le premier cycle d'audits menés dans le cadre du Programme d'audit des États Membres de l'OMI (obligatoire depuis 2016) a mis en évidence des lacunes récurrentes, notamment dans la législation d'application et dans le contrôle du respect des règles au niveau national. Axé sur la mise en œuvre, le thème de la Journée mondiale de la mer encourage les États à exploiter les conclusions des audits pour classer les réformes par ordre de priorité, renforcer la surveillance et se préparer au deuxième cycle d'audits, notamment les considérations concernant la surveillance continue et à la hiérarchisation des priorités.

#### **7. Simplification des formalités, transition numérique et résilience**

La mise en œuvre efficace des instruments de l'OMI se rapporte aussi aux prescriptions en matière de simplification des formalités et de transition numérique prévues dans la Convention FAL et les cadres connexes. Les initiatives telles que les guichets uniques maritimes, les modèles de données normalisés grâce au Répertoire de l'OMI et les pratiques d'arrivée juste-à-temps des navires sont de parfaits exemples de politiques qui doivent être mises en œuvre dans la pratique. L'adoption de ces mesures liées au thème de la Journée mondiale de la mer dans l'exploitation quotidienne des ports et des navires contribuera à stimuler l'excellence maritime grâce à l'augmentation de l'efficacité, à la réduction des

émissions et à l'amélioration de la résilience face aux perturbations, comme les urgences de santé publique.

## 8. Cybersécurité et sûreté maritime

À mesure que la transition numérique du secteur maritime s'accélère au moyen de l'échange électronique de données, de l'automatisation et de systèmes portuaires intelligents, le risque de cyberattaques et d'infractions aux mesures de sûreté augmente. L'OMI a adopté les Directives sur la gestion des cyber-risques maritimes qu'elle révisé actuellement en tenant compte de l'évolution des menaces, et elle propose des formations améliorées dans le cadre du Programme mondial de l'OMI pour le renforcement de la sûreté maritime.

Le thème pour 2026-2027, "Des politiques à la pratique : promouvoir l'excellence maritime", souligne la nécessité de dépasser le stade de l'adoption de politiques et d'intégrer ces politiques au niveau opérationnel, ce qui implique d'inclure des mesures en matière de cybersécurité dans les systèmes de gestion de la sécurité, d'organiser régulièrement des exercices et des évaluations des vulnérabilités, et d'assurer une amélioration continue au niveau national et à l'échelle des ports. Une mise en œuvre efficace permettra de protéger les infrastructures numériques ainsi que les flux commerciaux et de maintenir la confiance dans les transports maritimes mondiaux, faisant ainsi de la cybersécurité un pilier de l'excellence maritime dans un monde toujours plus connecté.

## 9. Protection du milieu marin : voir plus loin que le carbone

Si la décarbonation reste une priorité pour l'OMI, le thème de la Journée mondiale de la mer pour 2026-2027 appelle à la mise en œuvre efficace de tous les autres instruments de l'OMI touchant aux questions environnementales. Parmi les domaines clés pour la protection de l'écosystème marin figurent les suivants :

- **Déchets et plastiques présents dans le milieu marin** : mettre en œuvre les dispositions de l'Annexe V de MARPOL et le Plan d'action visant à traiter le problème des déchets plastiques rejetés dans le milieu marin par les navires, avec l'appui de partenariats tels que GloLitter.
- **Bruit rayonné sous l'eau** : appliquer les directives MEPC révisées et renforcer les capacités grâce à des initiatives telles que GloNoise, en veillant à ce que ces normes soient prises en compte dans la conception des navires et les opérations portuaires.
- **Eaux de ballast et encrassement biologique** : appliquer la Convention sur la gestion des eaux de ballast et les Directives révisées de 2023 sur l'encrassement biologique afin de prévenir le transfert d'espèces envahissantes.
- **Zones spéciales et zones maritimes particulièrement vulnérables (PSSA)** : renforcer les cadres nationaux qui permettent de désigner et de protéger les eaux d'une zone présentant une importance sur le plan écologique et socio-économique en vertu de MARPOL.
- **Recyclage des navires** : aider les États à appliquer et à faire respecter les normes techniques énoncées dans la Convention internationale de Hong Kong pour le recyclage sûr et écologiquement rationnel des navires (Convention de Hong Kong).

Le thème de la Journée mondiale de la mer attire l'attention des autorités nationales sur l'adoption de lois, la mise au point de mécanismes d'application des règles et la coordination des efforts interinstitutionnels en vue de garantir que les mesures susmentionnées visant la protection de l'environnement soient mises en œuvre dans les opérations maritimes quotidiennes, procurant ainsi des bienfaits concrets sur le plan de la biodiversité, de la résilience face aux changements climatiques et de la viabilité des transports maritimes.

## LES NATIONS UNIES ET L'OMI

Dans le contexte du thème de la Journée mondiale de la mer pour 2026-2027, l'OMI continuera de s'investir en faveur de la santé des océans dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, de l'Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et de la Décennie de l'Océan au moyen d'activités de renforcement des capacités, de formations, d'audits et d'une aide à l'élaboration de cadres législatifs et réglementaires.

- **Convention des Nations Unies sur le droit de la mer** : l'OMI continuera de veiller à ce que les normes techniques qu'elle prescrit entraînent l'application efficace dans la pratique des dispositions de la Convention, en particulier dans les domaines de la sécurité de la navigation et de la protection du milieu marin.
- **Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale** : depuis l'entrée en vigueur de l'Accord le 17 janvier 2026, l'OMI aide les États à rendre les activités qu'ils mènent dans le secteur des transports maritimes conformes aux mesures de protection de la biodiversité, à l'aide d'orientations et d'activités de renforcement des capacités dans ce sens.
- **Décennie de l'Océan des Nations Unies (2021-2030)** : l'OMI tirera parti des progrès scientifiques et des innovations pour proposer des solutions prêtes à être mises en œuvre, dans le souci de veiller à ce que les cadres réglementaires évoluent en même temps que les techniques émergentes et les priorités environnementales.
- **Traité mondial sur la pollution plastique (Assemblée des Nations Unies pour l'environnement)** : l'expérience acquise par l'OMI en matière de réglementation de la pollution par les matières plastiques provenant des navires servira de base à l'élaboration de mesures pratiques permettant aux États d'intégrer les obligations découlant d'un tel traité dans leurs opérations maritimes, en complément de MARPOL et des initiatives connexes.

## CONCLUSION

Le thème "Des politiques à la pratique : promouvoir l'excellence maritime" résume bien la mission de l'OMI à un moment charnière, le principe directeur étant la "mise en œuvre". À force d'efforts soutenus tout au long de la période biennale, les États Membres et les partenaires pourront consolider leur législation nationale, renforcer le contrôle du respect des règles, améliorer la formation et mettre en œuvre des mesures dans le domaine numérique et environnemental, traduisant ainsi des décisions prises à l'échelle mondiale en résultats tangibles qui amélioreront la sécurité, la sûreté, l'efficacité et la protection du milieu marin.

Grâce à des réformes fondées sur les conclusions d'audits, au développement des capacités et à des règles en fonction d'objectifs, la communauté maritime pourra promouvoir l'excellence maritime en appliquant les normes internationales, procurant ainsi des bienfaits tangibles et apportant la prospérité aux populations et à la planète.

\*\*\*



## ANNEXE 2

### **JOURNÉE MONDIALE DE LA MER 2026-2027 "Des politiques à la pratique : promouvoir l'excellence maritime"**

#### **Message de M. Arsenio Dominguez, Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale**

Cela fait près de 80 ans que l'OMI définit le cadre réglementaire des transports maritimes mondiaux : aujourd'hui, plus de 50 conventions internationales structurent la vie maritime au quotidien.

Mais soyons honnêtes : l'expérience montre que ces instruments ne sont pleinement mis à profit que lorsqu'ils sont mis en application dans les faits, procurant ainsi des avantages concrets à bord des navires, dans les ports et dans l'ensemble du domaine maritime mondial.

Le test à échelle réelle et les vraies responsabilités résident dans la mise en œuvre, dans la manière de passer "des politiques à la pratique : promouvoir l'excellence maritime".

Ce thème fait écho à notre mission : faire en sorte que le cadre réglementaire mondial que l'OMI édifie ne fasse pas seulement l'objet d'un accord de principe mais se traduise par des mesures concrètes et des résultats tangibles qui profitent véritablement à toutes et à tous.

Quand on parle de "pratique", on parle des gens. Les gens de mer à bord des navires; les personnes dans les ports; les personnes chargées de l'exploitation des navires, celles qui gèrent le recyclage des navires, les fonctionnaires chargés du contrôle par l'État du port et les administrateurs et administratrices de l'État du pavillon.

Pour faire du domaine maritime un secteur véritablement durable, il faut veiller à ce que les normes élevées établies par l'OMI soient présentes dans tous les ports et sur tous les ponts : elles ne doivent pas être appliquées de manière sélective ou inégale, mais à l'échelle mondiale. L'OMI s'emploie à faciliter cette transition par des activités de coopération technique et de soutien direct.

Sortons des salles de conférence et convertissons nos décisions collectives en résultats concrets bénéfiques à toutes et à tous.

Il est temps d'amorcer résolument le passage des politiques à la pratique.

---